

Modalités de fonctionnement des conseils de classe

Le Proviseur préside les conseils de toutes les classes de Seconde et des classes de Terminales Générales et STL, et les classes de CPGE(En lien avec Mme Lamalam)

La Provisoire adjointe, Mme LAMALAM, préside par délégation tous les conseils des classes de Première et des classes de Terminale STI2D

La Provisoire adjointe, Mme LE GALL, préside par délégation tous les conseils des classes de la SEP, la 3^{ème} Prépa Pro et les classes de BTS

En cas d'empêchement exceptionnel, c'est le Professeur Principal qui préside le conseil.

- Premier et deuxième trimestre et 1^{er} semestre:

Les conseils de classe en présence des délégués des parents et des élèves *débutent environ 15 minutes après* l'heure de convocation car ils sont systématiquement *précédés d'un conseil des professeurs* (fait le même jour afin d'éviter les répétitions de réunions).

La *fiche récapitulative de l'avis général donné par chaque professeur* sur le logiciel « PRONOTE » est donnée aux représentants des Parents et des élèves *en début de conseil* (la fiche est remplie par chaque professeur, elle est éditée par le secrétariat en deux exemplaires).

Après quelques mots d'accueil par le président du conseil, le Professeur Principal (PP) de la classe fait *un bilan global du trimestre*, ensuite les autres professeurs sont invités à prendre la parole pour *éventuellement* compléter l'avis et les observations du PP, il n'est pas procédé à un tour de table systématique mais tous peuvent bien entendu prendre la parole afin d'apporter précisions et éclaircissements au conseil de classe.

Le représentant de la vie scolaire (Conseiller Principal d'éducation) présente le bilan des absences et des sanctions en les situant par rapport à l'ensemble des classes du niveau et par rapport au lycée.

Le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP), l'infirmière et l'assistante sociale peuvent assister et intervenir au conseil.

Parents et élèves peuvent s'exprimer à tout moment mais il leur est systématiquement donné la parole en fin de conseil après examen individuel des résultats des élèves.

Après toutes les généralités, *les résultats individuels des élèves* sont examinés à l'aide notamment d'indicateurs et de schémas projetés sur grand écran, issus du logiciel de traitement des notes.

Le Professeur Principal propose ensuite à ses collègues une synthèse qui figurera en pied de bulletin après accord de tous. Il la reportera sur le bulletin.

Les représentants des parents disposent du document récapitulatif indiqué. Ils peuvent établir un éventuel compte rendu qu'ils publieront (site Internet du lycée) et/ou distribueront de leur propre initiative et comme bon leur semble.

Une *copie pour information* sera, dans ce cas, adressée au Président du conseil de classe.

Les représentants des élèves prennent eux aussi des notes (une formation des élèves délégués de Seconde et premières est prévue dans l'année scolaire, avant Noël si possible) et un compte rendu est généralement fait oralement avec le professeur Principal après le conseil (Vie de classe).

Lors du second trimestre, sont en outre examinés les premiers vœux d'orientation post seconde et post terminale.

Les bulletins sont validés sous 48 heures et publiés en ligne sur le site du lycée via Pronote (accès sécurisé et réservés aux représentants légaux en possession des codes), ils sont imprimés et envoyés par la suite. Sauf en ce qui concerne les élèves de Seconde pour lesquels le premier bulletin est remis sur rendez-vous par le PP aux parents après le conseil et avant les congés de Noël.

Trois conseils de classe ont lieu habituellement par soirée (lundi, mardi et jeudi) à 16h, 17h30 et 19h et, en principe, deux le vendredi (16h et 17h30).

-Troisième trimestre et second semestre:

Mêmes principes et même fonctionnement mais il n'y a pas de conseil de professeurs au préalable, l'horaire indiqué est bien celui de *début du conseil* de classe.

Les conseils de classe se déroulent sur des journées complètes.

L'orientation est examinée *pour tous les niveaux* à l'aide d'une *fiche de dialogue* (modèle institutionnel) et, pour les Terminales, il est donné l'avis pour **le bac** qui figurera sur le livret scolaire.

Le proviseur – Jean-Yves SOULIER

NB : Sur la demande des professeurs principaux auprès de la direction, des conseils intermédiaires peuvent avoir lieu.